

Inquiétude autour d'un nouveau dispositif d'accueil des demandeurs d'asile

Par Etienne Jacob

Mis à jour le 27/06/2017 à 20:58

Publié le 27/06/2017 à 17:56



Des migrants à Calais, le 22 mars 2017. Crédits photo : PHILIPPE HUGUEN/AFP

INFOGRAPHIE - Le programme Prahda prévoit la création de 5351 places d'hébergement d'urgence pour les demandeurs d'asile. Le projet irrite de nombreux maires, qui craignent de ne pas pouvoir assumer ce flux. Quant aux associations, elles s'inquiètent des futures conditions d'accueil et redoutent l'accélération des procédures de renvoi.

C'était en septembre dernier. Le ministère de l'Intérieur lançait un appel d'offres afin de mettre en place un nouveau dispositif pour les migrants: le programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile (Prahda). L'objectif de l'État était simple: créer des logements d'urgence pour alléger un parc déjà saturé. En novembre dernier, Adoma, principal bailleur des travailleurs migrants, a remporté la totalité des lots pour un montant de plus de 162 millions d'euros. En plus de son patrimoine existant, la société, anciennement Sonacotra, a prévu notamment de transformer et de rénover de vieux hôtels non rentables. Aujourd'hui, un tiers des places ont d'ores et déjà été créées, selon le ministère de l'Intérieur. Mais le dispositif irrite de nombreux maires de petites communes, qui craignent de ne pas pouvoir assumer ce flux. Quant aux associations, elles s'inquiètent des futures conditions d'accueil et redoutent l'accélération des procédures de renvoi.

Douze régions, cinquante départements

Le ministère de l'Intérieur est parti d'un constat: «L'Europe est confrontée depuis le début de l'année 2015 à des arrivées importantes de migrants, notamment à travers la Méditerranée centrale et orientale», expliquait Beauvau dans son appel d'offres. [En effet, près de 86.000 demandes d'asile](#) ont été enregistrées l'an dernier en France. Une augmentation de près de 7,1% par rapport à 2015, alors que les centres d'accueil dédiés à ces personnes (Cada) n'offrent actuellement que 40.000 places. Pour l'Intérieur, Prahda doit ainsi «compléter» Cada.

Selon le ministère de l'Intérieur, ce nouveau dispositif va s'étendre dans les douze régions de France et dans une cinquantaine de départements. Pour héberger ces migrants, le bailleur va utiliser une partie de son patrimoine ainsi que d'anciens hôtels Formule 1. Ces bâtiments avaient été cédés par Accor fin mars à la SNI, filiale de la Caisse des dépôts et consignations et propriétaire d'Adoma. Selon la société à l'AFP, des travaux vont être effectués, à hauteur d'environ 5000 euros par chambre.

Faire des économies

Un tiers des 5351 places ont déjà été créées et «le reste des ouvertures doit s'échelonner d'ici la fin de l'année», affirme-t-on à l'Intérieur. Trois types de public seront accueillis:

- Les migrants souhaitant demander l'asile. Ces derniers auront trente jours pour lancer leurs démarches.
- Les demandeurs d'asiles déjà enregistrés. Ceux-ci seront «en attente d'orientation» vers des structures plus fiables et pérennes.
- Les [«dublinés»](#). Il s'agit de migrants enregistrés dans un autre pays européen et censés, selon le règlement «Dublin», y déposer leur demande d'asile. En 2016, la France en comptait près de 22.500. Avec ce nouveau projet, le ministère entend maîtriser ses coûts. Les hôtels, dans lesquels sont fréquemment logés les demandeurs d'asile, reviennent trop cher. Même chose pour les centres d'accueil et d'orientation (CAO) qui reçoivent des «dublinés». «Il y a moins d'organisation dans ces centres. Ils sont faits plus promptement que dans le cadre d'une commande de marché public», justifie Beauvau. Cet accompagnement revient à 25 euros par jour dans les CAO, contre 16,50 euros avec le nouveau programme d'accueil. Pour autant, l'Intérieur rappelle qu'il n'a «pas vocation à se substituer aux CAO».

» Lire aussi - [Demandeurs d'asile: la France sous pression](#)

Les maires inquiets...



L'ex-hôtel F1 de Chasse-sur-Rhône est situé en bordure d'autoroute.

Lancé en septembre 2016, le projet provoque aujourd'hui la colère de certains maires. C'est le cas de Claude Bosio (Sans étiquette), premier édile de Chasse-sur-Rhône (Isère), commune de 5000 habitants au sud de Lyon. Le 2 août prochain, l'élu verra arriver dans sa ville 96 migrants et demandeurs d'asiles dans un ex-hôtel F1 en bord d'autoroute. «La moitié seront des familles, l'autre moitié seront des personnes isolées», explique-t-il, sans plus de détail. «Rien n'est vraiment clair», déplore-t-il. Le maire accuse l'État d'avoir mis en place ce dispositif dans sa commune «sans aucune concertation» et de façon «très directive».

«Comment ces personnes vont-elles être hébergées, dans quelles conditions? Pour les enfants, quelle sera leur scolarisation? L'accompagnement, on ne le connaît pas. On nous parle beaucoup des associations mais ces dernières ne sont pas très disponibles», liste Claude Bosio, qui craint une augmentation de 2% de sa population. «Nos finances ne permettent pas d'accueillir ces personnes et l'État nous a dit qu'il ne nous aidera pas», s'inquiète-t-il. Une source proche du dossier contactée par *Le Figaro* confirme qu'effectivement, il n'y aura «aucune donation de l'État».

«Adoma prévoit quatre employés, dont un directeur à mi-temps, et un technicien d'entretien. Il en restera seulement deux autres pour gérer 96 demandeurs d'asile», redoute Claude Bosio. Conséquence, le maire n'exclut pas, avec plusieurs autres élus, de mener prochainement une procédure de justice contre l'État: «On est en train de regarder.»

«Cet hôtel est coincé entre l'autoroute et un giratoire où passent des milliers de véhicules par jour. C'est inconcevable de mettre des gens en difficulté ici»

Jean-Louis Guerry, maire de Chanas



L'ex-hôtel F1 à Chanas (Isère).

Même son de cloche du côté de Jean-Louis Guerry (DVG), maire de Chanas (Isère). Ce dernier dénonce une situation « confuse ». Dans sa commune de 2500 habitants, une centaine de migrants seront aussi bientôt logés dans un ancien hôtel Formule 1. « Je ne suis pas opposé à l'accueil des demandeurs d'asile, mais nous ne sommes pas équipés ni organisés pour, que ce soit en mairie où dans notre école primaire », indique-t-il. Le maire pointe surtout du doigt l'aspect sécuritaire. « Cet hôtel est coincé entre l'autoroute et un giratoire où passent des milliers de véhicules par jour. C'est inconcevable de mettre des gens en difficulté ici. Il faut parcourir un kilomètre pour aller au centre du village! », lâche-t-il. Pour protester contre le projet, des militants de [Génération identitaire](#) ont pris possession de l'hôtel, brandissant des pancartes « Stop invasion ».

Contacté par *Le Figaro*, le ministère de l'Intérieur dément cette salve d'accusations: « Chaque site a fait l'objet d'une analyse et d'un suivi régulier entre Adoma, les préfets et les élus locaux pour qu'il y ait une forme d'acceptabilité locale quant à l'ouverture des places d'hébergement. »

... Les associations aussi

«Prahda, c'est un objet qui vient d'apparaître dans la galaxie et cet objet me semble poser quelques problèmes»

Philippe Henry, directeur général de France Terre d'Asile.

Côté milieu associatif, on dénonce un durcissement des procédures pour les « dublinés ». Car selon Adoma, l'objectif est de « préparer le transfert des personnes sous procédure Dublin et la sortie du dispositif des réfugiés et des personnes déboutées ».

«Ce dispositif va être très compliqué à mettre en œuvre car la question du retour des “dublinés” dans le pays par lequel il est rentré est extrêmement compliquée. Vous ne traitez pas de la manière des personnes venant d'Allemagne et de Suède, et celles venant d'Italie ou de Grèce», regrette le di-

recteur général de France Terre d'asile, Pierre Henry. Son association n'a pas répondu à l'appel d'offres: «Prahda, c'est un objet qui vient d'apparaître dans la galaxie et cet objet me semble poser quelques problèmes. Si c'est confus pour tout le monde, il y a un loup», estime-t-il.

Pour Yann Manzi, vice-président de l'association Utopia 56, le règlement de Dublin est «pratiquement inapplicable». «Avec ce projet, l'Europe envoie des signaux forts aux migrants pour leur dire “Regardez, ça va pas être possible”», attaque-t-il, tout en déplorant une future «accélération des procédures de renvoi».

Dans l'appel d'offres, le ministère de l'Intérieur affirme que des assignations à résidence pourront par ailleurs être ordonnées dans l'attente d'un transfert. «C'est la première fois que l'assignation à résidence est inscrite dans un cahier des charges», assure Gérard Sadik, de l'association de défense des migrants Cimade. «De plus, ça fait jouer un rôle aux travailleurs sociaux qui n'est pas très sain», déplore-t-il. «La logique au contrôle est de plus en plus forte», ajoute le spécialiste de la demande d'asile, même s'il reconnaît que Prahda répond à un «problème structurel de places d'hébergement».